



LETTRE DE MON VILLAGE
ST THOMAS LA GARDE
Journal d'information de l'équipe municipale
Juillet 2020

EDITO

Votre nouvelle équipe municipale est heureuse d'avoir pris ses fonctions. Les élus vous souhaitent de bonnes vacances malgré la crise sanitaire que nous connaissons. Profitez des belles journées d'été, ressourcez-vous, détendez-vous mais n'oubliez pas de toujours respecter les gestes barrières.

MAIRIE

Pour l'été le secrétariat sera fermé les 13, 21 et 28 juillet.
Ouverture exceptionnelle à 14h (au lieu de 13h30), les vendredis 17, 24 et 31 juillet.

Elu de permanence : 06 98 71 38 83

Mail de la mairie : mairie@saint-thomas-la-garde.fr

Site internet : saint-thomas-la-garde.wifeo.com

POINT DE SITUATION SANITAIRE PAR LE PREFET (COVID 19)

Plus d'un mois après le début du déconfinement, les indicateurs épidémiologiques poursuivent leur évolution à la baisse ou se stabilisent à des niveaux bas. Les prises en charge de patients suspects ou atteints par le COVID-19 sont de moins en moins nombreuses, que ce soit en ville, à l'hôpital, ou au sein des établissements médicaux-sociaux.

Si la situation épidémiologique tend globalement à s'améliorer, **le virus est toujours présent et circule encore au sein du département**. La région est le siège de plusieurs clusters et le département n'en fait plus exception. Ces épisodes nous rappellent l'importance du respect des mesures barrières, au sein la sphère privée, chez soi ou lors de rassemblements avec ses proches.

Les rassemblements festifs et/ou familiaux de plus de 10 personnes sont donc déconseillés jusqu'au 10 juillet. La plus grande vigilance doit également être portée aux personnes fragiles, en particulier les personnes âgées.

En conséquence, il convient de ne pas s'affranchir des préconisations sanitaires et de respecter les gestes barrières.

ETAT CIVIL

Naissance :

28 Février : GACHET Baptiste – 93 Rue du Petit Etang

30 Juin : TAVERNIER Jeanne – 796 Rue de Bramabiau

Mariage :

17 Janvier : MOLLE Frédérique et GACHET Erika – 93 Rue du Petit Etang

Décès :

22 Mars : M. MOURIER Louis

23 Mars : M. LIBERCIER Rémi

21 Juin : M. ROCHIGNEUX François

4 Juillet : Mme THEVENON Odette

ECOLE

La Municipalité remercie les enseignants, les agents, les élèves et les parents pour la mise en place et le respect du protocole sanitaire. Nous espérons que le protocole sera de nouveau allégé à la rentrée, mais il reste inconnu à ce jour.

Maire : Frédéric PUGNET

1^{ère} Adjointe : Véronique BESSAY ; 2^{ème} adjointe : Solange GRANGER, 3^{ème} adjoint : Pierre GRANGE

Conseiller délégué : Jean-Paul DUPUY

**Conseillers : Anne-Marie BŒUF, Florence CASTAN, Marie-Pierre DUPUY, Christian FARICIER,
Karine PACCARD, Jean-Michel PERRACHE, Marie PLO,
David SAVATIER, Gabriel TRONEL, Audrey VACHERON**

Lors du conseil municipal du 5 juin, nous avons mis en place les différentes commissions qui suivront les différents dossiers tout au long de la mandature :

Affaires Scolaires	Véronique BESSAY, Karine PACCARD, Audrey VACHERON
Conseil d'école	Frédéric PUGNET, Véronique BESSAY
Voirie	Solange GRANGER, Jean-Paul DUPUY, Christian FARICIER, Jean-Michel PERRACHE, David SAVATIER
Bâtiments	Pierre GRANGE, Solange GRANGER, Jean-Michel PERRACHE, David SAVATIER, Gabriel TRONEL
Communication Site Internet	Véronique BESSAY, Florence CASTAN, Marie Pierre DUPUY, Marie PLO
Finances	Véronique BESSAY, Christian FARICIER, Karine PACCARD, Audrey VACHERON
Document unique	Solange GRANGER, Karine PACCARD, Marie PLO, Audrey VACHERON
Bibliothèque	Véronique BESSAY, Anne-Marie BŒUF, Marie-Pierre DUPUY, Marie PLO
Associations	Anne Marie BŒUF, Marie Pierre DUPUY, Marie PLO
Fêtes et Cérémonies	Pierre GRANGE, Gabriel TRONEL
Agriculture Environnement	Anne-Marie BŒUF, Florence CASTAN, Jean-Michel PERRACHE, Gabriel TRONEL

Les membres de chacune de ces commissions sont à l'écoute de vos remarques et suggestions.



RESPECTONS LES REGLES POUR LE BIEN ETRE DE TOUS

→ **Les déchets végétaux** issus de l'entretien des jardins privés **doivent être déposés en déchetterie**. A ce titre le Règlement Sanitaire Départemental, dans son article 84, en **interdit le brûlage à l'air libre**.

→ **Les travaux de bricolage** réalisés à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels **que tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :**

*Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

*Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

*Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

→ **En cas de sécheresse**, merci de respecter les interdictions d'arroser diffusées à la radio, sur le journal ou sur notre site internet.

→ **Chiens – Aboiements :**

Information Civique : Ce que dit la Loi Article 1385 du Code Civil.

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés. Pour faire cesser le trouble, vous pouvez vous adresser à la Gendarmerie dont vous dépendez. La divagation des chiens est formellement interdite, ceux-ci pouvant provoquer un accident.

COMPTEUR LINKY

Vous avez reçu une information d'ENEDIS mandatant une entreprise pour le remplacement des compteurs électriques. Les habitants qui souhaitent avoir des renseignements doivent contacter ENEDIS par téléphone 0 800 054 659 ou le site internet www.enedis.fr/linky et non la mairie. Nous sommes sur du domaine privé.

BIBLIOTHEQUE

En raison de l'épidémie de COVID-19 la bibliothèque reste fermée cet été. Nous espérons pouvoir rouvrir dès la rentrée de septembre, mais cela dépendra évidemment du protocole sanitaire qui sera en vigueur.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes recrute ! Si vous êtes intéressés pour participer à l'organisation d'événements et d'animations dans la commune, vous pouvez prendre contact auprès d'un membre de la commission Associations. Une réunion sera organisée à la rentrée de septembre.

CLASSARDS

En raison de l'épidémie, les classards 2020 n'ont pas pu cette année vous proposer ni le muguet du 1^{er} mai ni les brioches de la fête. Ils envisagent de faire la vente de brioches d'ici la fin de l'année.

LOCATION SALLE DES FETES

De nombreuses réservations ont été annulées ce printemps et cet été. Certaines ont été reportées. Le planning 2021 commence donc déjà à se remplir. Ne tardez pas à bloquer vos dates pour vos manifestations associatives ou privées.

AGENDA

Les manifestations ci-dessous sont planifiées mais ne pourront avoir lieu que si le protocole sanitaire le permet, en fonction de l'évolution de l'épidémie :

Mardi 1 Septembre : Rentrée scolaire

Dimanche 06 septembre : Repas de la St Vincent

Dimanche 11 Octobre : Randonnée organisée par le Comité des fêtes

Bel été à tous